CONDUCTEUR DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS

RECYCLAGE AUTORISATION DE CONDUITE

R489-LEVA108-A

MAJ 01/02/2023

Nature de l'action

Entretien des connaissances.

Personnel concerné

Les utilisateurs confirmés de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Pré-requis

Aptitude médicale vérifiée par l'entreprise.

Expérience professionnelle dans la conduite des engins.

Objectifs pédagogiques

Être capable :

- De respecter la législation en cours
- De réaliser des opérations de stockage et déstockage et transfert de charges
- De respecter les consignes de conduite et de sécurité
- D'assurer la maintenance de 1er niveau du matériel
- De rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : Entretien téléphonique

Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- QCM
- Test pratique

Méthodes pédagogiques

- Exposés - Audiovisuel
- Exercices pratiques

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Durée et rythme

1 jour, soit 7 heures.

Tarif

190€ HT soit 228€ TTC pour un groupe (A ou B)

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25

ou benedicte.faure@asfo.fr

PROGRAMME

RAPPELS THÉORIQUES

LÉGISLATION ET PROFESSION

- Conditions à remplir pour exercer la profession de cariste
  - Règlementation en vigueur
- Responsabilité pénale du conducteur
- Point particulier sur la R489 de la CARSAT

QUALIFICATION DU CONDUCTEUR

- Autorisation de conduite des chariots à conducteur porté
- Conduite sur la voie publique

PRATIQUE

UTILISATION DU CHARIOT (RAPPELS)

- Equipements de protection individuelle
- Les principaux dispositifs de sécurité sur le chariot
- Capacité du chariot
- Modification ou adjonction d'un nouvel équipement porte-charge
- Règles de chargement
- Alimentation du chariot

RÈGLES DE CONDUITE ET DE CIRCULATION

- Prise de poste
- Fin de poste
- Règles spécifiques aux chariots à conducteur porté
- Règles pour le gerbage, la pose, la reprise et la descente de la charge
- Transport et élévation de personnes
- Interdictions

VÉRIFICATIONS ET ENTRETIEN DU CHARIOT (RAPPELS)

- Consignes générales
- Vérifications journalières
- Inspection hebdomadaire
- Vérifications générales périodiques
- Vérifications lors de la remise en service

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE (RAPPELS)

UTILISATION DE L'ENGIN EN SÉCURITÉ

EVALUATION

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum – **64000 PAU**
Tél. 05 59 900 120 – Fax 05 59 840 422 contact@asfo.fr
N° SIRET : 782.355.408.000.25 – N° Déclaration d'activité : 72.64.00007 – UAI 0642020Y

Organisme certifié Qualiopi, pour « les actions de formation, les bilans de compétences et les actions de formation par apprentissage » sous le n°00245